

Protection sociale des fonctionnaires : Les réformes

Accidents de service et maladies professionnelles, Reclassement, PPR, Inaptitude, Instances médicales

INTRA



Objectifs

- Décrypter l'ensemble des réformes qui impactent aujourd'hui la protection sociale du fonctionnaire
- Maîtriser les nouvelles procédures relatives au risque professionnel, au reclassement et à l'inaptitude



Public

Agents du service du personnel, de la paie, de la gestion administrative du personnel



Prérequis

Disposer d'une connaissance statutaire ou avoir suivi une formation sur le statut et la gestion des carrières ou les congés pour raison de santé



Durée

1 jour



Spécial INTRA
Prix sur demande



- Une formation courte intégrant les dernières actualités et permettant de faire un point complet sur la protection sociale des fonctionnaires et les dernières réformes

La réforme des instances médicales : création du conseil médical

- Conseil médical en formation restreinte
- Conseil médical en formation plénière

Les accidents de service et les maladies professionnelles : les actualités

- La modification de la procédure de reconnaissance : décrets du 11 mars 2022 – Le conseil médical en formation plénière
- La manipulation par le juge administratif de la présomption d'imputabilité
- Les modalités de prise en charge des frais et des soins
- Le contentieux de plus en plus fourni relatif :
 - A l'entretien professionnel ou d'évaluation et de ses impacts sur l'état de santé du fonctionnaire
 - A la réparation de la douleur du fonctionnaire et de ses ayants droit suite à un évènement reconnu imputable au service
 - A la motivation de la décision de non imputabilité

Le reclassement

- Les mesures préalables au reclassement
- L'impossibilité matérielle de reclassement
- Le maintien du demi-traitement dans l'attente de l'avis du Conseil médical : créateur de droits selon la jurisprudence (FPT et FPH)
- Le paiement d'une indemnité : non créatrice de droits en principe (FPE)
- Le périmètre de la recherche de reclassement : évolution jurisprudentielle
- La distinction entre inaptitude définitive et temporaire, aux fonctions ou à toutes fonctions
- La période de préparation au reclassement : Nouveau droit de l'agent assoupli par les décrets du 22 avril 2022
 - Quand proposer, obligatoirement, une PPR ?
 - Quel est le contenu d'une PPR ?
 - Durée de la PPR
 - Date de début de la PPR
 - Eléments de rémunération maintenus pendant la PPR
 - Fonctionnaire qui refuse une PPR : quoi faire ?
 - Fin de la PPR et issues

CAS PRATIQUES

- Construire le schéma récapitulatif d'une PPR
- Savoir distinguer l'adaptation du poste de travail et le reclassement

L'inaptitude

- Temporaire et le nouveau positionnement jurisprudentiel
- Définitive aux fonctions
- Définitive à toutes fonctions
- Inaptitude suite à un congé pour raison de santé
- Inaptitude suite à un Congé pour Invalidité Temporaire Imputable au Service (CITIS)
- La mise à la retraite pour invalidité
 - Suite à un congé pour raison de santé : délai et procédure
 - Suite à un CITIS : délai et procédure
- Le licenciement pour inaptitude physique ? Nouvelle jurisprudence du Conseil d'Etat

CAS PRATIQUES

- La mise à la retraite pour invalidité demandée par l'employeur
- La mise à la retraite pour invalidité demandée par l'agent
- Determination des droits à congés annuels devant être indemnisés au moment du départ en retraite : nouveau décret
- Retraite pour invalidité et indemnisation chômage : le positionnement du Conseil d'Etat